

# Approvisionnement des DROM – COM en Rifampicine dans le cadre du contingentement qualitatif mis en place – 06 juin 2024

## 1- Rappel

Tensions d'approvisionnement, suite à des difficultés de production de Rifampicine affectant les spécialités à base de cette matière première du laboratoire Sanofi Winthrop Industrie : contingentement qualitatif de :

- RIFADINE® 2% suspension buvable
- RIFADINE® 300 mg, gélule
- RIFINAH® 300mg/150mg comprimé enrobé
- RIFATER, comprimé enrobé®;

Les stocks des grossistes répartiteurs sont bloqués.

# 2- Procédure d'approvisionnement des DROM-COM

#### a) Mise en place

Chaque département ou territoire a été contacté afin qu'une personne d'une PUI, d'un CLAT ou d'une autre structure sanitaire soit désignée pour prendre en charge le contingentement localement. <u>Sans cette désignation, la procédure est bloquée</u>. En fonction des départements plusieurs personnes, sur différents sites éloignés, peuvent être désignées.

Il doit être transmis, outre le nom de la personne, ses fonctions, adresse professionnelle, téléphone, adresse mail.

Cette personne a la charge des commandes passées auprès de Sanofi, de la réception des unités, de leur stockage, de la distribution auprès des services hospitaliers et des officines de ville dans le cadre strict du contingentement, du renseignement des formulaires de demande d'une spécialité à base de rifampicine, formulaires qui seront transmis à Sanofi tous les quinze jours afin d'être réapprovisionné.

Chaque département ou territoire est contacté par Sanofi qui au regard des quantités habituellement livrées propose pour chacun des 4 médicaments une quantité égale à 2 mois.

### b) Attribution

La proposition de Sanofi ayant été acceptée la personne en charge du contingentement commande ces quantités que Sanofi envoie à cette personne.



## c) Distribution locale

Les CLAT, les services hospitaliers ou les officines ayant besoin pour leurs patients, remplissent le Formulaire de demande d'une spécialité à base de rifampicine (copie jointe) le transmettent à la personne en charge du contingentement qui vérifie, valide la demande et délivre les quantités demandées ou oriente vers une autre molécule suivant les recommandations publiées par l'ANSM (<a href="https://ansm.sante.fr/actualites/rifampicine-conduites-a-tenir-dans-un-contexte-de-fortes-tensions-dapprovisionnement">https://ansm.sante.fr/actualites/rifampicine-conduites-a-tenir-dans-un-contexte-de-fortes-tensions-dapprovisionnement</a>).

Comme évoqué ci-dessus, ces fiches sont conservées puis tous les quinze jours envoyées à Sanofi qui au regard des quantités distribuées renvoie des unités en fonction des besoins.